Procédure et modalités de soutenance

BIEN VÉRIFIER LE TITRE DE LA THÈSE ET LA SPÉCIALITÉ.

CES ÉLÉMENTS NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE CHANGÉS APRÈS LA VALIDATION DE LA COMPOSITION DU JURY

8 SEMAINES AVANT LA SOUTENANCE

ATTENTION : le mois d'août ne compte pas dans les 8 semaines si la soutenance a lieu en septembre.

Doctorant : Enregistrer la date de soutenance ainsi que la composition de jury sur ADUM. Se référer à l'Arrêté du 25 mai 2016 relatif à l'organisation de soutenance
Attention ! Indiquer les grades en toutes lettres (Directeur de recherche et non DR, par exemple)
Pour les jurys internationaux, télécharger la liste de comparaison des carrières des enseignants-chercheurs de pays étrangers sur le site de l'ED SIE.

Le jury doit être composé de 4 à 8 membres maximum :

- 50% de professeurs (ou directeur de recherche CNRS, UGE, ENPC, CEMAGREF…)
- 50% extérieurs à l'EDSIE et à l'établissement d'inscription. Les personnes ayant travaillé ou participé à l'encadrement du doctorat ne sont pas comptabilisés dans les membres extérieurs
- Représentation équilibrée autant que faire se peut des hommes et des femmes
- Deux rapporteurs extérieurs à l'établissement d'inscription du doctorant ou de la doctorante – **OBLIGATOIREMENT HDR**
- Un directeur de thèse (+ éventuellement un co-directeur) **OBLIGATOIREMENT HDR** qui ne peut être ni rapporteur, ni président.
- Le président du jury doit être professeur ou assimilé, titulaire d'une HDR (Voir Arrêté du 25 mai 2016 relatif à l'organisation de soutenance)
- Les invités ne comptent pas dans la validité du jury et n'apparaîtront pas sur le diplôme

ED SIE : La composition du jury est vérifiée par la direction de l'École Doctorale et validée par le chef d'établissement d'inscription.

PARIS EST SUP ÉCOLE DOCTORALE
Sciences, Ingénierie et Environnement

École des Ponts ParisTech

Université Gustave Eiffel

UPEC UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE

7 SEMAINES AVANT LA SOUTENANCE

Doctorant : Enregistrer le mémoire provisoire dans ADUM et l'envoyer aux rapporteurs. Attention ! Uniquement 2 dépôts possibles : le 1er avant la soutenance et le 2nd après la soutenance.

ED SIE : Après validation de la composition du jury, l'École Doctorale envoie aux deux rapporteurs un courriel leur demandant leur avis sur la thèse avec un retour au plus tard trois semaines avant la date de soutenance.

Doctorant : Envoyer aux rapporteurs le mémoire provisoire – Attention ! Les rapporteurs doivent avoir le mémoire pendant **quatre semaines minimums**.

4 SEMAINES AVANT LA SOUTENANCE

Doctorant : Réserver la salle de soutenance via le laboratoire. Enregistrer dans ADUM le lieu, la salle et l'heure de la soutenance.

3 SEMAINES AVANT LA SOUTENANCE

Rapporteurs : Retour des avis sur la thèse par les rapporteurs à l'adresse ed-sie@paris-est-sup.fr

ED SIE : Envoyer l'autorisation de soutenance à l'ensemble des membres du jury (doctorant ou doctorante en copie) accompagnée des pièces suivantes : composition de jury, avis des rapporteurs sur la thèse, autorisation de soutenance, PV de soutenance avec la date, l'heure et le lieu.

Jour J - SOUTENANCE

Bonne soutenance !

APRES LA SOUTENANCE

Directeur de thèse : Transmettre le rapport de soutenance signé par tous les membres du jury à l'ED SIE ainsi que la liste d'émargement, le résumé de soutenance et l'autorisation de reproduction.
Docteur : Enregistrer le mémoire définitif dans ADUM dans un délai de 3 mois après la soutenance - Télécharger sur ADUM et remettre signée à l'ED SIE l'autorisation de diffusion électronique de la thèse (version définitive du mémoire) - Actualiser sur ADUM la situation professionnelle.

Attention ! Tant que vous n'avez pas effectué l'intégralité de la procédure ci-dessus, l'établissement d'inscription ne peut vous délivrer l'attestation de diplôme, document nécessaire pour le CNU.